

La révision constitutionnelle du 23 juillet 2008 sur le mandat et

Par **Nana Workingforgodglory**, le **07/04/2012** à **14:54**

Bonjour à tous,

J'ai une dissertation à faire le sujet est: L'incidence de la révision constitutionnelle du 23 juillet 2008 sur le mandat et les pouvoirs présidentiels.

Je comptais écrire la problématique suivante: La révision constitutionnelle du 23 juillet 2008 renforce-t-elle la séparation des pouvoirs ?

Je me demandais si je n'étais pas un peu hors sujet.

Merci à vous de m'aider et de me donner svp des axes de réflexions.

Par **goeuryr**, le **09/04/2012** à **14:06**

Salut, je suis nouveau sur le forum tout en étant un apprenti juriste qui rame beaucoup beaucoup pour autant, ayant déjà abordé ce thème en droit constitutionnel, je pense pouvoir te dire que tu n'es pas en totale hors sujet (j'explique cela après) pour autant, ta problématique n'est pas d'une grande originalité et « qualité » si tu avais complètement collé au sujet.

En effet, on peut se rendre compte que depuis la réforme de 2008 plus de pouvoirs sont accordés à l'Assemblée ce qui est en « contradiction » avec la constitution originelle de 1958. Bref, la révision de 2008 avait trois directions encadrer certains pouvoirs du président de la République, renforcer les droits du parlement dans sa fonction législative, de nouveaux droits sont donnés soit aux citoyens soit aux justiciables.

Pourquoi est ce que je pense que tu es en léger hors sujet :

Ton sujet porte [fluo]exclusivement[/fluo] sur **[s]le président[/s]** (termes essentiels au sujet : [fluo]incidence, révision 2008, mandat, pouvoir président[/fluo])

Ton sujet doit donc être exclusivement axé sur le président et non la séparation des pouvoirs qui va faire intervenir inévitablement le pouvoir législatif et la « bingo » hors sujet.

Moi j'aurais plus (c'est, un plan flash que je te dis comme ça je réclame, de l'indulgence)

La révision constitutionnelle du 23 juillet 2008, « **à l'origine d'une fonction présidentielle redéfinie.** »

Bye et Bonne chance.[smile25]